



WWF

RECUEIL

FR

2011



Conservation

Eau

40 ans de protection
des Zones Humides

WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de 5 millions de membres, le WWF oeuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

En 2011, le WWF fête ses 50 ans.

CONCEPTION / RÉDACTION

Sarah Gillet, Pascal Grondin, Pascale Robinet

© concept & design by © ArthurSteenHorneAdamson



© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature
(Formerly World Wildlife Fund)

® “WWF” & “living planet” are WWF Registered Trademarks /
“WWF” & “Pour une planète vivante” sont des marques déposées.

WWF-France, 1 carrefour de Longchamp, 75016 Paris

LE MOT D'ISABELLE AUTISSIER

Le mot de remerciement
d'Isabelle Autissier,
Présidente du WWF-France

© Martin Leers



L'opinion selon laquelle les zones humides ne sont autres que de la « place perdue » demeure répandue. Ignorant les services rendus par ces milieux indispensables, l'Homme les condamne peu à peu au profit de l'agriculture intensive, de l'industrie ou de l'urbanisation.

Et pourtant... Tantôt décrites comme les « reins du paysage », pour les fonctions qu'elles remplissent dans le cycle de l'eau, et tantôt, comme des « réservoirs biologiques », en raison de la diversité des espèces qu'elles abritent, les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la Terre.

C'est pourquoi, dès la première décennie de son existence, le WWF s'est attaché à reconquérir ces milieux, sur les pas de Luc Hoffmann, l'un de ses fondateurs, à qui l'on doit notamment l'initiative qui a conduit à la signature de la convention de Ramsar, la création de la station biologique de la Tour du Valat et de nombreux engagements pour des sites tels que Coto Doñana (Espagne), le Parc National de Prespa (Grèce) et le Banc d'Arguin (Mauritanie).

Des actions très diverses, touchant aussi bien à la maîtrise foncière, au génie écologique, à l'étude et à la protection des espèces qu'à la pédagogie et à la sensibilisation ont été mises en œuvre. Grande ou petite, chacune d'entre elles a contribué, à la sauvegarde d'un patrimoine d'exception.

C'est précisément à cet élan collectif que ce recueil souhaite rendre hommage. Il vise également à transmettre l'expérience acquise par le WWF depuis 40 ans, afin que celle-ci puisse servir à relever le défi de la protection des zones humides dans les années à venir.

À tous ceux et toutes celles qui se sont efforcés de faire connaître et reconnaître la valeur de ces lieux, dévoilant l'importance de leur rôle dans la sphère socioéconomique et culturelle... À tous ceux, bénévoles, donateurs, experts, élus et collaborateurs qui ont mis de leur temps, de leur argent, de leur expertise au service des zones humides, nous disons aujourd'hui MERCI !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Autissier'.

Isabelle Autissier
Présidente

LA CONVENTION RAMSAR.

Du nom d'une petite ville du bord de la mer Caspienne, la convention de Ramsar, signée en 1971 et entrée en vigueur en 1975, marque le début d'une reconnaissance officielle de l'importance écologique des zones humides. Instituant une coopération internationale, elle a pour objectif d'orienter les parties contractantes vers une politique commune pour la conservation et la recherche en matière de zones humides. L'inscription d'un site sur la liste « Ramsar » lui confère un statut international et, même si cette désignation n'entraîne pas d'obligation pour le pays signataire, de fait, le prestige acquis favorise la mise en place de mesures de conservation.





LES ZONES HUMIDES, UNE IMMENSE RICHESSE

Les zones humides se définissent comme des « étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, comprenant l'eau stagnante ou courante, douce, saumâtre

ou salée, y compris les parties de mer dont la profondeur ne dépasse pas 6 mètres à marée basse ». Entrent, dans cette définition, la plupart des étangs et lacs peu profonds, les cours d'eau et les estuaires, les mangroves.

Services rendus par les zones humides

> Réserve d'eau douce

Le long des fleuves et des rivières, les forêts riveraines et les plaines alluviales régulent les inondations. Elles retiennent les excédents d'eau et amortissent l'écoulement en aval. Les eaux ainsi retenues peuvent alors s'infiltrer et recharger les nappes souterraines. L'ensemble des zones humides d'un bassin agit comme une éponge, absorbe les écoulements et les pluies pour les restituer en période de sécheresse.

> Réservoirs biologiques

La productivité biologique des zones humides est très élevée. Dans une eau peu profonde, le soleil atteint facilement la végétation de fond et les organismes peuplant la colonne d'eau. L'abondance des formes de vie y est étonnante : bactéries, plantes, insectes, crustacés, mollusques, amphibiens, poissons, oiseaux, mammifères s'y alimentent et s'y reproduisent en nombre. Certaines zones humides produisent jusqu'à 8 fois plus de masse végétale qu'un champ de blé. Les 2/3 des poissons consommés s'y reproduisent et s'y développent.

> Filtres naturels

Les zones humides permettent l'oxydation de nombreuses matières organiques en matières minérales. De plus, les macrophytes, tels les roseaux, sont capables d'absorber d'importantes quantités de nitrates et le développement, souvent intense des végétaux, entraîne l'absorption du phosphore. Les nutriments sont ainsi absorbés et l'eau épurée.

Zones humides : objet de toutes les pressions

« ... Desséchons ces marais, animons ces eaux mortes en les faisant couler, formons-en des ruisseaux, des canaux... Bientôt au lieu du jonc, du nénuphar dont le crapaud composait son venin, nous verrons paraître la renoncule, le trèfle, les herbes douces et salutaires... » Cette citation de Buffon, fin du XVIIIème, illustre bien comment ont longtemps été perçues les zones humides. Souvent, les Zones Humides ont été détruites au nom de l'intérêt général : contrôle des inondations, transport, élimination des marais « insalubres », urbanisation, etc. Aujourd'hui, les principales causes de dégradation et de destruction de ces milieux sont : le développement de l'urbanisation et des infrastructures, l'intensification de l'agriculture et de l'aquaculture, la déprise agricole et le boisement des terres ainsi délaissées, l'aménagement des cours d'eau, le prélèvement d'eau, l'extraction de matériaux et enfin, l'envahissement par des espèces exotiques.

Aujourd'hui, un léger mieux, assombri par le sort des zones humides ordinaires

Après un constat alarmant - la disparition de 50% de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990 -, un ralentissement de la tendance a été observé entre 1990 et 2000. Cependant, l'état de très nombreux milieux humides « ordinaires » est mal connu. Or, l'effet cumulé de leur dégradation à l'échelle d'un bassin versant engendre des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau.

2/3
DES POISSONS
CONSOMMÉS
SE REPRODUISENT
ET SE DÉVELOPPENT DANS
LES ZONES HUMIDES



© FRANÇOIS DESBORDES

INTERVIEW DE LUC HOFFMANN

Luc HOFFMANN, fondateur de la station biologique de la Tour du Valat, artisan déterminé et déterminant de la création du WWF, ainsi que de sa branche française, dont il est président d'honneur.



D'où vous vient cette vocation pour la protection des zones humides ?

Etudiant déjà, j'étais passionné par les oiseaux. A cette époque, je me sentais des affinités avec l'eau. Avec l'eau douce en particulier. Avec les marais. C'est dans les marais que la vie est la plus facile à observer. J'allais souvent faire des excursions dans « la Petite Camargue alsacienne » ; une préfiguration de la « grande » qui a occupé et occupe toujours une partie essentielle de ma vie. C'est à vingt trois ans, en 1946, alors étudiant en biologie à l'Université de Bâle, que j'ai découvert le delta du Rhône. J'avais beaucoup lu sur ce territoire, si bien que cette région était devenue, pour moi, une sorte de mythe.

Comment décririez-vous votre première impression, à la découverte de ce site ?

C'était magique ! La Camargue, c'est un horizon très large, une vue sans limite, l'immensité, la multitude des oiseaux... Ce sont les flamants roses, les troupeaux de taureaux noirs et de chevaux blancs, les avocettes, les échasses et les aigrettes garzettes, si gracieuses. Ce sont les vols groupés d'oiseaux les plus divers, qui l'ont rendue célèbre dans le monde des ornithologues et des protecteurs de la nature.

Qu'est ce qui vous a décidé à vous engager dans la protection des zones humides ?

En 1948, j'ai acquis 1 250 ha du domaine de la Tour du Valat, en Camargue. Lorsque à vingt neuf ans, j'ai terminé ma thèse, j'ai décidé d'y résider en permanence avec, pour projet, d'entreprendre, à deux ou trois personnes, l'étude de l'écosystème camarguais... Ce projet s'est vite avéré illusoire ! Petit à petit, la Station Biologique de la Tour du Valat s'est développée. En 1958, nous avons lancé le projet MAR, réalisé avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Conseil International pour la Protection des Oiseaux (LPO) : il s'agissait de la première initiative internationale pour la conservation des zones humides. J'avais beaucoup discuté avec François Bourlière, éminent médecin et écologue. C'est lui qui m'avait suggéré d'associer l'UICN si nous souhaitions préserver les zones humides, tant décriées à l'époque. Le programme MAR a débuté par un symposium organisé par la Tour du Valat. Les nombreux scientifiques présents ont convenu d'initiatives visant à mieux étudier et identifier les zones humides et à développer l'étude des oiseaux d'eau. De ce programme est né, entre autre, treize ans plus tard, la Convention de Ramsar, signée en 1971.

Comment êtes-vous devenu partie prenante à la création du WWF ?

A l'été 1960, un jeune ornithologue, José Valverde, m'avait fait part d'une nouvelle alarmante : la rive occidentale du delta du Guadalquivir en Espagne, formée de vastes marais, s'apprêtait à être asséchée par d'importants travaux de drainage. Or, le Coto Doñana était un paradis pour les oiseaux d'eau. Nous avons alors décidé de négocier avec les propriétaires pour racheter les terres. Pour ce faire, il fallait trouver beaucoup d'argent. Nous avons donc entrepris une grande collecte de fonds ; opération qui a beaucoup intéressé les futurs fondateurs du WWF, notamment Peter Scott et Max Nicholson qui se sont alors associés à la cause. C'est ainsi qu'une des premières actions du WWF et son premier engagement financier important ont été pour la préservation d'une zone humide !

Quelles ont été les premières actions du WWF en France dans ce domaine ?

La première remonte au 7 janvier 1972 lorsque j'ai remis au président de la République française d'alors, Georges Pompidou, un chèque d'un million de francs, au nom du WWF, pour contribuer à l'achat, par l'Etat français, des territoires de Camargue classés en Réserve nationale. Le WWF France a pris la suite avec la gestion de beaucoup de projets, notamment sur le cours de la Loire, en Brenne et ailleurs.

LE MOT DE PAUL BARON

Paul BARON, ancien délégué interministériel pour le suivi du Plan Loire Grandeur Nature et pour la mise en œuvre du programme national de restauration des zones humides jusqu'en 2001 ; membre du comité scientifique du WWF France depuis 2003.



Lors de la première partie de ma vie professionnelle, conformément à ce qui m'avait été enseigné, je percevais l'eau comme un fluide qu'il fallait faire circuler afin de l'utiliser pour l'eau potable et l'irrigation. Ma perception a changé lorsque j'ai été affecté au conseil supérieur de la pêche (ancêtre de l'ONEMA). J'ai alors davantage pris conscience que l'eau était aussi un milieu naturel. En 1996, en poste à l'inspection générale de l'environnement, j'avais la mission de coordonner et d'animer le plan national d'actions pour les zones humides.

Les débuts d'une action publique en faveur des zones humides

Au milieu des années 1990, il fallait faire évoluer les mentalités. Ma période d'intervention (1996-2001) a été marquée par des succès, des demi-succès, mais aussi par des échecs. Pour les succès, le programme national de recherches a produit et vulgarisé des connaissances nouvelles sur les zones humides, notamment grâce à Geneviève Barnaud du Muséum National d'Histoire Naturelle. La mise en place de pôles-relais a permis de démultiplier les interventions sur le terrain en faveur des zones humides. Le Plan Loire Grandeur Nature les a pris en compte. Les demi-succès ont plutôt concerné les actions de pédagogie pour une meilleure connaissance des zones humides et de leur gestion. Enfin, les échecs résident essentiellement dans le manque d'implication des autres départements ministériels dans le plan d'actions qui est resté celui du seul ministère de l'environnement. Malgré tout, je suis satisfait quand je constate que la perception des zones humides a évolué, que leurs mérites reconnus l'emportent largement sur leurs inconvénients. Cette première étape a rendu possible les débats du Grenelle de l'environnement et le lancement d'un nouveau plan pour les zones humides.

Regard sur les actions du WWF

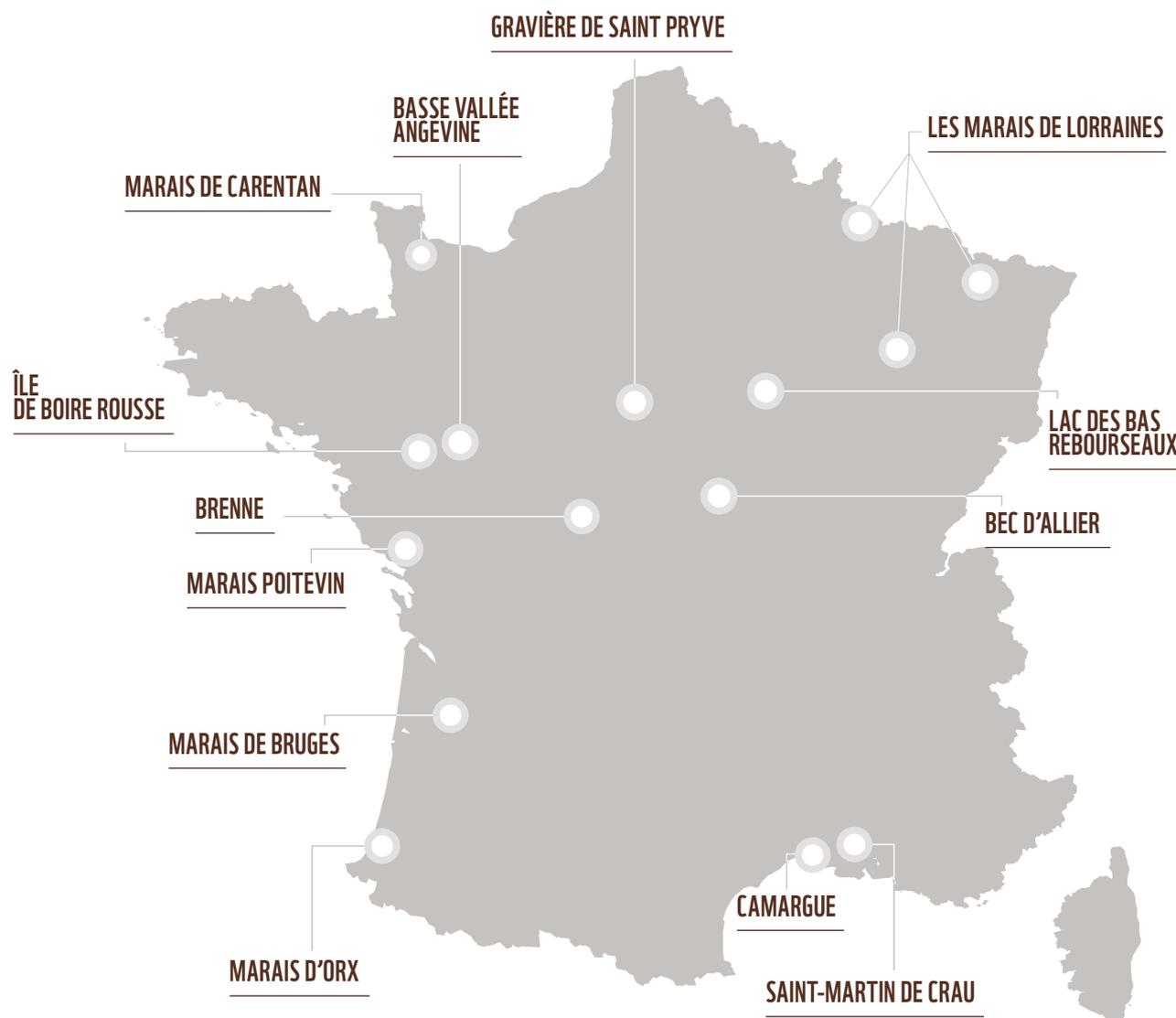
Dès sa création, dans les années 1970, le WWF-France a compris que les zones humides sont essentielles dans le cycle de l'eau et que leur bon état est une condition de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau. Dans la limite de ses moyens humains et financiers, le WWF a engagé diverses actions présentées dans cette brochure. Ce que j'en retiens, c'est que le WWF a toujours la préoccupation de transmettre la gestion d'un site à un tiers. Cette façon de procéder lui permet de donner l'impulsion indispensable au démarrage de l'opération, puis, lorsqu'elle est lancée, de libérer des moyens pour les porter là où il y a urgence.

1985, UNE ANNÉE FONDATRICE

L'année 1985 marque une étape importante de l'action du WWF.

Le WWF-France intègre alors la campagne mondiale de sauvegarde des zones humides initiée par le WWF International et l'IUCN et lance un appel à projets avec un budget global de 5 millions de francs. Parmi la trentaine de projets retenus, certains permettront des acquisitions foncières, d'autres serviront à mettre en place un mode de gestion favorable à la faune et la flore sauvages, d'autres encore contribueront à sensibiliser le public à la richesse et à la beauté des lieux. Enfin, une dernière catégorie aura des objets plus circonscrits, tels que des études scientifiques ou des plans de sauvegarde d'une espèce menacée inféodée à une zone humide.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 1985



LES ACTIONS DEPUIS 1985

Depuis 1985, le WWF France poursuit son engagement pour la préservation des zones humides que ce soit par le biais d'acquisitions (en direct ou en soutien), par l'appui à des actions de gestion, de concertation, de sensibilisation dans des sites emblématiques, par la réalisation d'une communication grand public ou par sa présence à de nombreuses manifestations avec ses bénévoles. Il milite également pour une meilleure prise en compte de ces milieux dans les politiques publiques françaises et européennes et pour l'instauration d'une indemnité spéciale destinée au maintien de l'élevage en prairies humides.



LE MARAIS D'ORX

RENAISSANCE D'UNE ZONE HUMIDE

Au pied des Pyrénées, à quelques km de l'océan Atlantique, s'étalent les 1000 ha du Marais d'Orx.

Asséché sous Napoléon I^{er},

cet ancien polder ceinturé de canaux, fut équipé d'un système de pompage puis mis en culture. Dans les années 1980, le dernier propriétaire du site cesse progressivement son activité agricole - la maïsiculture intensive -, faute de rentabilité. Il laisse les eaux reconquérir les terres jadis asséchées. Situé sur le principal axe de migration d'Europe occidentale, le site devient un refuge idéal pour de nombreux oiseaux migrateurs qui ne peuvent pas franchir les Pyrénées quand les conditions météo sont défavorables : oies sauvages, sarcelles, limicoles... y font halte.

À l'époque, le plus grand projet jamais réalisé, en France, par une organisation privée de conservation de la nature

En 1984, Jean-François Terrasse, alors directeur scientifique du WWF-France, repère le site et recherche des financements afin de l'acquérir et de le soustraire aux convoitises immobilières. En 1989, le leg d'un généreux donateur hollandais, Albert Stöcker, permet au WWF d'apporter un tiers de la somme nécessaire et de déclencher l'achat du site par le Conservatoire du Littoral, pour une somme totale de 15 millions de francs.

Un travail inédit de restauration écologique

Dès cette date, une association de gestion est constituée. Le WWF en assure le contrôle scientifique. De nombreux travaux de restauration écologique sont alors entrepris pour compenser les dégradations environnementales dues à plusieurs décennies de développement agricole intensif et pour fournir des conditions favorables au rétablissement de la biodiversité : creusement de chenaux pour faciliter les écoulements d'eau, réfection des unités de pompages pour gérer les niveaux, création d'îlots pour la nidification des oiseaux, modification des profils des fonds afin de diversifier les zones d'accueil... Dans les années 1990, ces interventions étaient nouvelles faisant d'Orx, encore aujourd'hui, une référence d'ingénierie écologique.

Action et désengagement progressif du WWF

Fin 1994, s'étant assuré de la qualité et de la pérennité de la gestion, le WWF passe le relais au Syndicat Mixte de gestion du Marais d'Orx. Un an plus tard, un décret en Conseil d'Etat classe définitivement près de 800 ha du Marais d'Orx en Réserve naturelle. De ce point de vue, l'action déployée à Orx est exemplaire du mode d'intervention du WWF pour les zones humides : déclencher ou soutenir une action de protection là où les enjeux sont importants, travailler avec les acteurs locaux pour créer des conditions pérennes de protection, puis se désengager pour investir sur d'autres sites sensibles.

Le marais d'Orx aujourd'hui

Composé d'une mosaïque de milieux (plans d'eau, saulaies, roselières, prairies, jonchaies), le marais d'Orx accueille une grande diversité d'oiseaux d'eau. Site d'importance communautaire pour l'hivernage des anatidés, il abrite beaucoup d'autres d'espèces inféodées aux zones humides : amphibiens, reptiles, insectes, mammifères dont de rares visons d'Europe...

1000 HA
ONT ÉTÉ SOUSTRATS À
L'AGRICULTURE INTENSIVE
ET RESTAURÉS
EN ZONE HUMIDE



© JORGE SIERRA / WWF-SPAIN

Spatule blanche d'Europe (*Platalea leucorodia*), emblème du Marais d'Orx.



Couché du soleil sur le marais d'Orx



Jean-François TERRASSE,
Ex-directeur scientifique du WWF France

Comment avez-vous découvert ce site ? Comment décririez-vous votre première impression alors ?

Le Marais d'Orx se trouve au cœur des landes, tout près de la maison familiale où je passais mes vacances. J'étais tombé sur une carte mentionnant ces milliers d'hectares de zone humide et, enthousiasmé à l'idée de découvrir un site d'exception abritant mille et une espèces, je suis allé voir... Mais là, cruelle déception ! À la place des prairies humides tant espérées, il y avait des champs de maïs à perte de vue.

Quelques années plus tard, un ami me parle de cet endroit en me conseillant d'aller y jeter un œil. Je retourne donc sur le site et, stupeur, je constate le miracle : les épis de maïs ont disparu pour laisser place à un chapelet de lacs, d'étangs et de marécages...

Qu'est ce qui vous a décidé à vous engager dans la préservation de ce site ?

Complémentaires des vasières littorales, les prairies naturelles humides jouent un rôle saisonnier évident pour la préservation des oiseaux migrateurs qui y trouvent nourriture et tranquillité. Fêru d'ornithologie, je suis forcément très sensible au sort des espèces migratrices. Mais l'inondation partielle, la salinité du sol et les éléments du micro-relief favorisent également le développement de différents végétaux particulièrement remarquables, auquel il est difficile de rester indifférent. Je n'allais tout de même pas laisser cette richesse disparaître...

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site ?

Ayant appris que le site était en vente, l'assèchement artificiel du marais initié du temps de Napoléon I^{er} étant devenu trop couteux pour que la culture du maïs demeure rentable, j'ai commencé à chercher des fonds pour racheter le « domaine » afin que la biodiversité qu'il héberge ne soit pas sacrifiée au profit de l'urbanisation, de l'agriculture ou d'un quelconque projet touristique. C'était bien entendu hors de prix mais heureusement, la chance s'en est mêlée... La générosité d'un donateur nous a permis d'investir une somme d'argent assez importante. Et comme cela ne suffisait pas pour acquérir l'ensemble du site, nous avons monté l'association du Marais d'Orx afin de récolter les fonds manquants et d'impliquer d'autres parties-prenantes dans le projet, en bref, de trouver des partenaires susceptibles d'investir du temps et de l'argent.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à solliciter le WWF dans la protection de ce site ?

À l'époque, j'étais directeur scientifique du WWF France qui venait de lancer une vaste campagne pour réhabiliter les zones humides souvent considérées comme de l'espace perdu par le grand public. C'est donc tout naturellement que j'ai proposé au comité scientifique d'impliquer le WWF dans un projet de conservation du Marais d'Orx. Et c'est sans doute en partie grâce à la légitimité scientifique du WWF et à sa bonne image que les élus locaux se sont laissés convaincre de la nécessité de préserver ce site. En 1989, au regard de l'intérêt écologique du marais pour lequel nous avons largement plaidé, le conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres décide, avec notre appui financier, de racheter le domaine. Dès 1995 le site est classé en Réserve Naturelle Nationale sur 774 hectares et intégré au réseau européen Natura 2000 au titre des Directives Habitats et Oiseaux.

20 ans plus tard, que pensez-vous de ces actions ?

En me retournant sur les efforts de chacun et sur ce qui aura été un formidable combat collectif, je ne dissimule pas ma fierté. Le site était considéré comme irrécupérable car, ayant été sacrifié à l'agriculture intensive, il était totalement pollué. D'autre part, non seulement il posait des problèmes de rentabilité économique, mais son assèchement artificiel l'empêchait de remplir sa fonction hydrologique naturelle, générant régulièrement des inondations sur le territoire. Or, par le biais de notre programme de renaturation, nous sommes parvenus à transformer ces zones humides en véritable atout aux yeux des élus, révélant au passage la richesse d'un patrimoine totalement sous-estimé. Mon regret, en revanche, c'est qu'aujourd'hui, le WWF ne soit plus du tout partie prenante dans ce projet de conservation qui aurait dû rester, selon moi, une vitrine pour l'ONG tant il incarne l'essence même de son combat.

800 HA
SONT CLASSÉS
EN RÉSERVE NATURELLE

LE MARAIS POITEVIN, FAÇONNÉ PAR LA NATURE ET LES HOMMES

Situé entre la ville de Niort et l'océan Atlantique, le marais poitevin est un secteur de plaine.

Il constitue, avec près de 100 000 ha, la plus vaste zone humide de la façade atlantique française et la seconde de France. Ancienne mer intérieure, devenue marécage et progressivement aménagée par l'Homme, le Marais poitevin adopte, dès la Révolution, la physionomie que nous lui connaissons aujourd'hui.

Les indispensables communaux

Nés lors des premières opérations d'aménagement, les communaux sont des terres gagnées sur la mer et mises à disposition des habitants les plus pauvres pour chasser, pêcher et y faire pâturer les troupeaux. C'est à la Révolution française qu'ils deviennent propriété des communes, d'où leur nom. Aujourd'hui encore, ce mode spécifique de gestion sous forme de pâturage collectif où se mêlent bovins, chevaux et parfois oies, perdure. Inondés une partie de l'année, les communaux jouent également un rôle important dans le fonctionnement hydraulique du marais.

Une richesse écologique exceptionnelle

Situés sur l'un des principaux couloirs de migration entre l'Europe et l'Afrique, les communaux sont des prairies indispensables pour les oiseaux migrateurs qui y trouvent nourriture et tranquillité. À l'automne, canards, oies cendrées, barges à queues noires et vanneaux huppés s'y rassemblent par milliers. Pour de nombreux autres animaux, comme la loutre, ces prairies, avec leurs réseaux de fossés, forment un habitat de prédilection. La richesse botanique est également hors du commun. L'inondation temporaire (4 à 6 mois), la salinité du sol et les éléments du micro-relief favorisent le développement de différents végétaux remarquables comme la laïche divisée, le jonc de Gérard et l'orge maritime.

Des menaces à partir des années 1960

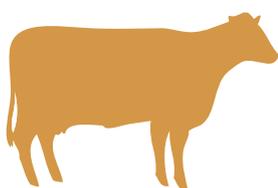
Dans les années 1960, la crise de l'élevage et l'évolution des pratiques agricoles ont conduit à une diminution du nombre d'éleveurs. Certains communaux sont alors mis progressivement en culture ou transformés à des fins touristiques.

Depuis 1985, des programmes de sauvegarde mobilisant habitants, associations et communes

Au début des années 1980, alertés par des associations d'habitants et des communes riveraines, le Parc interrégional du Marais poitevin, le WWF France et la LPO se mobilisent pour lancer un programme de sauvegarde des marais communaux. Des conventions sont signées : les municipalités s'engagent à maintenir leur communal en pâturage collectif et à respecter un cahier des charges, en échange d'aides financières et techniques. Grâce aux dons de leurs adhérents, le WWF France et la LPO soutiennent financièrement les communes. À travers ce partenariat, émerge un modèle agri-environnemental original. Il sera reconnu par des spécialistes (INRA, CNRS) qui ont jugé ce mode d'exploitation durable sur le plan agronomique, économique et environnemental. En 2004, afin de poursuivre leurs actions, les différents partenaires ont sollicité le fonds européen LIFE pour monter un programme de « conservation des habitats et des espèces les plus remarquables du Marais poitevin ». Une action spécifique sur les marais communaux a été développée en partenariat avec le Parc, la LPO, le WWF France et 16 communes de Vendée et Charente-Maritime.

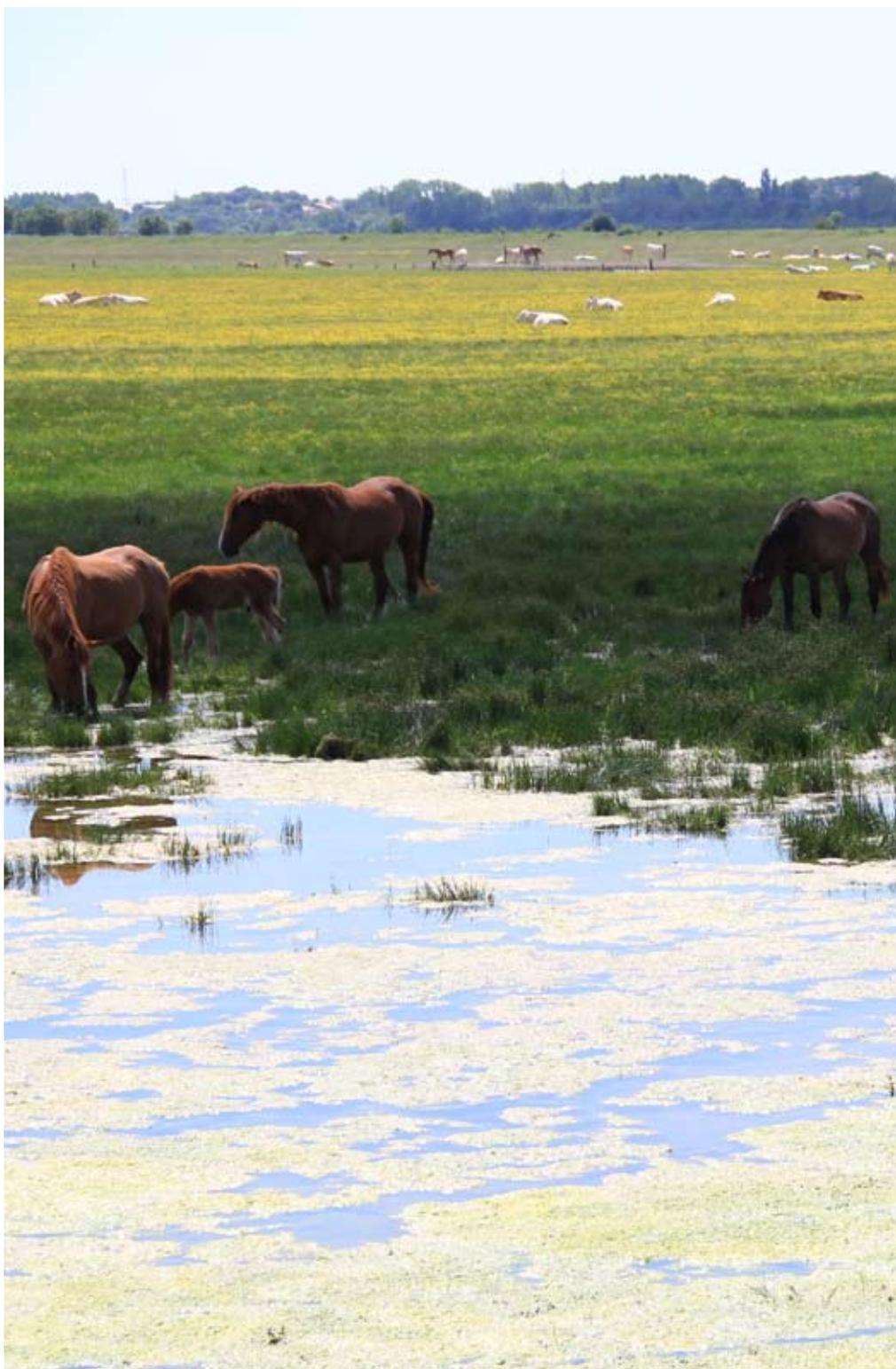
Une vigilance toujours nécessaire

Malgré les réussites des différents programmes de sauvegarde, il convient de rester mobilisé. Si au début du XIX^{ème} siècle on comptabilisait 60 communaux, représentant 6000 hectares, aujourd'hui, il en reste seulement le tiers !



Les communaux sont des prairies indispensables pour les oiseaux migrateurs qui y trouvent nourriture et tranquillité.

2000 HA
DE COMMUNAUX SONT
ENCORE GÉRÉS DE
FAÇON COLLECTIVE ET
CONSERVATOIRE GRÂCE
À L'ACTION DU WWF
ET DE SES PARTENAIRES



© ALAIN TEXIER / PIMP

Marais communaux du Marais poitevin



Marais communaux du marais poitevin



Yves LE QUELLEC,

Co-fondateur et ex-Président de la Coordination pour la défense du Marais poitevin

Comment avez-vous découvert ce site ? Comment décririez-vous votre première impression alors ?

Le Marais poitevin c'est d'abord des souvenirs d'enfance et des images ; celles des grands communaux en particulier puisque j'ai grandi dans une commune où existait - et existe encore - un de ces espaces, ouverts à tous. À l'âge adulte, ces images de grandes prairies naturelles ont suscité, chez moi, un questionnement sur l'histoire de ces milieux, leur statut, leurs usages, leur rôle social et leur devenir. En même temps était fait le constat de l'extraordinaire richesse biologique du marais. Sur un territoire comme celui-ci, l'homme est au cœur d'une biodiversité remarquable,

à laquelle beaucoup, malheureusement, semblent indifférents.

Qu'est-ce qui vous a décidé à vous engager dans la préservation de ce site ?

À la fin des années 1980, les projets d'aménagements se multipliaient : projets d'autoroute et de route côtière, intensification agricole incompatible avec la préservation de la zone humide. Sans vrai débat public, la population subissait cet état de fait comme une fatalité. Il me semblait au contraire que de telles transformations, aussi radicales et à si grande échelle, devaient être mises en discussion et que d'autres voies méritaient d'être explorées.

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site ?

Avec un groupe de passionnés motivés par la préservation du marais communal de Lairoux, nous avons constitué une petite association locale. Très vite, un réseau a vu le jour avec d'autres associations nées dans d'autres communes et avec des associations naturalistes. De nos échanges est venue la conscience de devoir se mobiliser à l'échelle de l'ensemble de la zone humide, en faisant fi des frontières administratives. C'est ainsi qu'en 1991, j'ai participé à la création de la Coordination pour la défense du Marais poitevin dont j'ai assuré la présidence pendant de longues années. Des années passionnantes, actives, où nous avons tous beaucoup appris par l'échange de nos expériences et réflexions respectives.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à solliciter le WWF dans la protection de ce site ?

En fait, il y a eu convergence de plusieurs démarches : un technicien du Parc naturel régional travaillait depuis quelques années avec le WWF et la LPO pour redynamiser l'élevage extensif de troupeaux collectifs dans les marais communaux, dans le cadre d'un programme européen. Parallèlement, le réseau des associations locales se constituait. Il était naturel de chercher à lier les deux démarches : les grandes associations nationales gagnaient à s'appuyer sur des relais locaux, qui eux-mêmes s'enrichissaient au contact des compétences de spécialistes venus d'ailleurs...

Avec 20 ans de recul, que pensez-vous de ces actions ?

Il en est résulté une prise de conscience plus largement partagée de l'intérêt de valoriser ces milieux en s'appuyant sur leurs caractéristiques propres, plutôt que de continuer dans la voie de leur banalisation. Mais la démarche, bien que reconnue, reste fragile, dans un environnement global qui concourt encore à l'intensification de la production agricole et à l'assèchement de la zone humide.

LA BRENNE

TERRE D'ÉTANGS ET DE DIALOGUE

Avec 1000 km² et 4000 étangs,

dont les premiers furent créés par des seigneurs laïcs et religieux dès le XII^{ème}/XIII^{ème}

siècles, la Brenne est une zone humide d'importance internationale située au sud du bassin parisien. Elle recèle une grande diversité biologique issue d'une interaction féconde entre l'évolution spontanée des écosystèmes et des pratiques agricoles extensives. De très nombreux oiseaux d'eau et quantité de mammifères, batraciens, reptiles et insectes peuplent des milieux naturels diversifiés : étangs, prairies humides, landes, fourrés mares et bois.

Une biodiversité menacée

Depuis quelques décennies, la déprise agricole, qui laisse des terres à l'abandon, et les pratiques agricoles et piscicoles qui se sont intensifiées ont conduit à une perte sensible de biodiversité. Fermeture des prairies naturelles envahies par la friche, abandon de l'entretien des landes et roselières par les feux dirigés, destruction de la végétation aquatique sont les causes de cet appauvrissement.

Des parades basées sur le dialogue avec les acteurs locaux

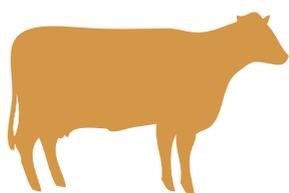
Dès 1983, aux côtés de la LPO, le WWF-France répond à l'initiative de la Fédération des chasseurs de l'Indre qui propose d'associer chasseurs et naturalistes pour protéger un étang de 110 ha. La fédération loue le droit de chasse, renonce à l'exercer et confie aux associations de protection de la nature le soin d'aménager le site, d'en réaliser le suivi scientifique et d'accueillir le public. L'opération est une première en France ; elle durera 10 ans pendant lesquels l'étang de la Gabrière, couvert d'une végétation luxuriante, servira de refuge à des multitudes d'oiseaux. En 1993, le propriétaire met malheureusement fin au bail. En 2000, le WWF réaffirme son engagement en contribuant à la gestion écologique de 500 ha de propriétés privées sur lesquelles la fauche tardive, la pisciculture douce, le maintien de la végétation aquatique et des vieux boisements sont pratiqués. En 2007, il participe à la restauration d'une friche de 30 ha en pâturage, faisant ainsi converger les intérêts d'un propriétaire-chasseur et d'un agriculteur pour le plus grand bénéfice de la biodiversité. Enfin, il finance, pendant plusieurs années, le poste d'un naturaliste chargé d'inciter les pisciculteurs et les chasseurs à collaborer de façon constructive avec les naturalistes. Outre ces actions axées sur le dialogue, le WWF est également intervenu de façon plus directe.

Des aides financières déterminantes pour les cœurs de nature

En 1987, le WWF octroie une aide financière à la Réserve de Chérine. Celle-ci permet de créer trois nouveaux étangs et d'acquérir des chevaux de Camargue, dont le pâturage entretient les prairies. En 1999, le WWF participe à l'achat de l'étang Cistude, puis en 2007 à celui des étangs Puraïs et des Essarts. A l'issue d'une période de 25 ans, ce travail assidu aboutit à l'extension de la Réserve, dont la superficie passe de 145 ha à 370 ha.

Et aujourd'hui...

Ce sont aujourd'hui 820 ha qui sont favorables à la faune et à la flore sauvages et sur lesquels les fonctionnalités des écosystèmes sont sauvegardées. Le WWF poursuit son action avec les responsables locaux pour trouver des modes d'actions innovants, fédérateurs et reproductibles. Si l'aide financière du WWF permet au final de développer des opérations de gestion concrètes avec les agriculteurs ou les pisciculteurs locaux, elle conditionne également la réalisation des inventaires et des études qui constituent les préalables indispensables aux travaux de terrain. Deux espèces menacées, emblématiques de la Brenne, font ainsi l'objet d'importants programmes d'étude : la guifette moustac (une petite mouette d'eau douce) et la cistude d'Europe (une tortue aquatique). Les résultats obtenus imposent de revoir notre vision de leurs besoins écologiques et débouchent parfois sur des recommandations de protection inattendues ! Autant d'informations qui peuvent ensuite être dispensées aux nombreux visiteurs de la Réserve naturelle de Chérine.



En 2007, le WWF participe à la restauration d'une friche de 30 ha en pâturage.

370 HA

C'EST LA NOUVELLE SUPERFICIE DE LA RÉSERVE NATURELLE DE CHÉRINE, ATTEINTE GRÂCE AUX ACQUISITIONS RÉALISÉES AVEC L'AIDE DU WWF FRANCE



© RMCHERINE / J.TROTIGNON



Cistudes d'Europe



Jacques TROTIGNON,

Directeur de la Réserve naturelle nationale de Chérine

D'où vous vient cette vocation pour la protection des zones humides ?

J'ai toujours été passionné par les animaux, les oiseaux en particulier. A 17 ans, j'ai adhéré au Groupe des Jeunes Ornithologistes, à Paris. Je suis venu en Brenne, la première fois, en 1967. A l'époque la Brenne était totalement méconnue. Plus tard, j'ai fait mes études à Tours, d'où je venais régulièrement observer les oiseaux, profitant d'un pied à terre familial dans la région. Avec un groupe d'amis, nous faisons des inventaires des oiseaux nicheurs et migrateurs. C'est la richesse de son avifaune qui m'a d'abord attaché à la Brenne.

Comment décririez-vous votre première impression, à la découverte de la Brenne ?

Une campagne oubliée du temps, où les étangs couverts de nénuphars et de roseaux accueillent des colonies de guifettes, des butors et des busards des roseaux omniprésents ; des petites routes désertes au bord desquelles les outardes chantent dans des prairies fleuries, des propriétaires bon enfants... Bref, un petit paradis pour les naturalistes, d'autant plus excitant à prospecter que les activités agricoles et piscicoles s'exerçaient en bonne intelligence avec la nature, sans qu'il soit nécessaire, comme souvent aujourd'hui, de jouer les pompiers de l'environnement et de « mettre en œuvre des stratégies » !

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site ?

Je souhaitais travailler en Brenne. En 1981, le ministère de l'environnement m'avait missionné pour mettre en place un réseau de réserves naturelles volontaires avec les grands propriétaires. Celui-ci n'a jamais vu le jour. En 1983, en revanche, un projet inédit faisait son chemin : une collaboration entre chasseurs et naturalistes. L'expérience m'a enthousiasmé car un vrai partenariat s'instaurait, qui permettait de protéger intelligemment un étang, l'étang de la Gabrière, et d'y accueillir des milliers d'oiseaux. Même si le projet a pris fin de façon assez brutale, une dynamique s'était créée entre les différents acteurs du territoire et je savais que, désormais, la Brenne pouvait devenir le lieu d'expériences pilotes pour la protection de la nature.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à solliciter le WWF ?

Je connaissais Jean-François Terrasse, le directeur scientifique du WWF de l'époque car il était président du FIR (Fonds d'Intervention pour les Rapaces), dont j'avais été le directeur de 1980 à 1982. Je me suis donc naturellement tourné vers le WWF pour soutenir les initiatives que j'ai pu prendre en Brenne, notamment lorsque j'ai imaginé le concept de Gîte Panda : une manière d'intéresser les propriétaires privés à la protection de la biodiversité et de créer une nouvelle forme de tourisme. J'ai d'ailleurs été recruté par le WWF pour m'occuper de développer un réseau de gîtes, partout en France. J'ai également sollicité le WWF en tant que directeur de la Réserve naturelle de Chérine pour financer des études scientifiques, des travaux, l'achat de chevaux, et surtout, pour acquérir des terrains. J'ai toujours trouvé une écoute attentive, d'abord auprès de Jean-François Terrasse et de Jean-Baptiste Dumond (ancien directeur du WWF), dont le soutien a été essentiel pendant 10 ans, puis, plus tard, auprès de leurs successeurs.

Quel regard portez-vous sur l'action du WWF en Brenne ?

L'action du WWF a été fondatrice, déterminante et unique. Sans les moyens financiers alloués dans la durée par le WWF et la motivation de mes collègues, les actions menées n'auraient jamais pris cette ampleur ni eu le rayonnement national qu'elles ont aujourd'hui. Le soutien du WWF aux actions demandant une décision urgente - les acquisitions en particulier - a souvent fait la différence.

LE BEC D'ALLIER

UN SITE EMBLEMATIQUE

70 HA
ONT ÉTÉ ACHETÉS
ET PROTÉGÉS POUR
RENDRE À LA LOIRE
ET À L'ALLIER
LEUR LIBERTÉ
DE MOUVEMENT

Le Bec d'Allier est le point de confluence de deux cours d'eau aux tempéraments bien différents :

la Loire, relativement sage, et l'Allier, plus fougueux. Présentées comme les dernières rivières sauvages d'Europe, ces deux cours d'eau sont à l'origine de milieux naturels et

de paysages remarquables. La dynamique fluviale, encore active, remanie constamment le lit et les berges en créant une grande diversité de milieux naturels : forêts alluviales, bras morts, falaises d'érosion, prairies, bancs de sable et grèves. Enchevêtrés et multiples, ces milieux abritent une faune et une flore variées.

Refuge et carrefour de migration

La Loire et l'Allier sont des axes de migration pour la lamproie, l'alose ou le saumon. Le Bec d'Allier est aussi connu pour être une halte pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Les bancs de sable permettent aux sternes naines et pierregarin, de retour d'Afrique, de nidifier et d'élever leurs jeunes. Les bras morts, plus calmes, abritent les canards, alors que les rives abruptes prêtent leurs flancs aux hirondelles de rivages et aux guépriers qui y creusent leurs nids. Les arbres sont utilisés par le balbuzard pêcheur pour ses affûts. Pour d'autres espèces comme le castor, le Bec d'Allier est un site de prédilection. En outre, on trouve sur ce site différents cortèges floristiques comprenant des espèces méridionales ou atlantiques, comme l'épervière de Loire, strictement inféodée au fleuve.

Objet de menaces multiples

Étant donné sa situation privilégiée, le Bec d'Allier a longtemps été l'objet de multiples convoitises : projets de sablière, d'enrochement ou encore d'aménagements pour le tourisme de masse.

Des actions en partenariat avec le Conseil général de la Nièvre

En 1997, année de l'instauration de sa politique des espaces naturels sensibles, le Conseil général de la Nièvre a acquis 57 ha à la confluence de la Loire et de l'Allier. Dès cette date, le WWF France, déjà très actif pour la protection de la Loire, a accompagné la collectivité dans le cadre du programme européen LIFE « Loire Nature ». Un partenariat a été mis en place pour la protection et la valorisation du site. À son tour, en 2003, le WWF France a acquis 12 ha sur la rive droite de l'Allier, en bordure des terrains appartenant au Conseil général, augmentant ainsi la surface foncière protégée. Depuis, le WWF France et le Conseil général de la Nièvre gèrent conjointement le site et sont partenaires dans de nombreux programmes, en particulier pour la mise en œuvre de corridors écologiques autour du Bec d'Allier.

Aujourd'hui, un site rendu aux cours d'eau et une nature valorisée

Les acquisitions foncières réalisées ont permis de réhabiliter diverses fonctions du site. La reconversion en prairie d'une zone auparavant cultivée en maïs permet, lors de l'étalement des crues, de recharger les nappes phréatiques avec une eau épurée par la végétation. Le site préservé, laisse tout leur potentiel aux divagations de la Loire et de l'Allier. Il joue ainsi un rôle important dans la prévention du risque inondation. Le Bec d'Allier est devenu un lieu de sensibilisation du public à la biodiversité et à la dynamique fluviale. Il est très fréquenté grâce à l'aménagement d'un sentier, le sentier du Passeur. Ainsi, contribue-t-il également à l'activité touristique, importante pour l'économie de la région.



© N. DUPELUX

Bancs de sable sur l'Allier



Castor Eurasien



Edith WENGER,

Ancienne salariée de l'Institut des Plaines Alluviales du WWF-Allemagne et membre de l'Académie Française de l'Eau

Comment avez-vous découvert ce site ? Comment décririez-vous votre première impression alors ?

Alors que l'Institut des plaines alluviales venait d'être créé et inauguré par le prince Philipp (mai 1985), un scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle nous a avertis du plan d'aménagement de la Loire, tout juste publié par le Ministère de l'Environnement (6 février 1986).

Comme, pour nous, la dynamique fluviale est cruciale pour le bon état des cours d'eau et des plaines alluviales, nous avons concentré notre attention sur le Bec d'Allier où la dynamique de l'Allier rencontre une Loire assagie. Ce lieu un peu délaissé m'a tout de suite séduit.

Qu'est ce qui vous a décidé à vous engager dans la préservation de ce site ?

Comme j'étais « la » Française de l'équipe, j'ai pris le dossier en main, avec beaucoup de plaisir, car je pouvais alors exercer des activités de « lobbying » et coordonner les travaux de différents scientifiques.

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site ?

J'ai d'abord pris contact avec des scientifiques, dont Monique Coulet de l'Université de Lyon, Jean-Claude Demaure de l'Université de Nantes et différentes personnes qui connaissaient bien la Loire. Entre 1986 et 1988, nous avons travaillé pour fournir une critique scientifique de l'étude d'impact de l'aménagement de la Loire. En octobre 1988, le prince Philipp, alors président du WWF-International, est venu en visite au Bec d'Allier. Dans son discours, il a déclaré « Vive la Loire sauvage ! ». D'emblée, le WWF a acquis une grande crédibilité ; ce qui nous a ensuite permis d'expliquer notre position. Nous étions désormais reconnus et pouvions nous asseoir à la table des négociations. Parallèlement, un mouvement d'opinion s'affirmait et la coordination « Loire vivante » se structurait, grâce au soutien financier du WWF International. Pour le Bec d'Allier spécifiquement, j'ai préparé un projet LIFE afin d'obtenir le financement par l'Union Européenne de notre programme de protection et de développement durable. Celui-ci a été repris par le ministère de l'environnement qui a chargé la Fédération des conservatoires des sites naturels de faire une proposition sur toute la Loire. Résultat : l'UE a financé 10 projets sur la Loire et l'Allier et le ministère a changé de regard sur les questions d'aménagement. Localement, une petite équipe dont Jean-Christophe Poupet, a développé le projet. Nous avons rencontré le président du Conseil général de la Nièvre, les services de la Ville de Nevers et les communes alentours, le représentant de Voie Navigable de France, tous les responsables locaux... Les élus ont ensuite créé la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles et préempté des terrains. Trois sentiers de connaissance du milieu fluvial ont été aménagés : le sentier de Nevers à Marzy, le sentier du passeur, le sentier de Mars sur Allier. Notre démarche a été de proposer des actions de développement local compatibles avec la protection du site qui a été classé depuis en Site Inscrit loi 1930. Nous avons aussi mis l'accent sur la réappropriation par les habitants du milieu fluvial.

Avec 20 ans de recul, que pensez-vous de ces actions ?

Je suis très fière de tout ce qui a été fait sur la Loire, c'est vraiment une action collective où chacun a apporté un petit bout. Le Plan Loire Grandeur Nature s'est mis en place pour étudier les alternatives aux aménagements. Ce succès s'est propagé aux autres fleuves, a permis une approche différente de la gestion des crues et une prise de conscience de l'importance des zones humides alluviales. Sans cette campagne, je pense que ça ne serait pas arrivé aussi vite !

LA CAMARGUE

ENTRE MER ET FLEUVE, TERRE D'ENVOL

La Camargue s'étend sur un territoire de 1450 km²

en perpétuel mouvement depuis 1000 ans, sous les influences conjuguées

de la mer, du fleuve et des Hommes. Les aménagements sur le Rhône, la culture du riz et l'élevage ont façonné ce territoire qui garde pourtant un aspect sauvage. Depuis 1973, date de sa création, le WWF soutient des actions de protection de ce delta aux fragiles équilibres.

L'îlot du Fangassier : premier projet financé par le WWF-France

Pendant longtemps, les flamants roses ont niché sur les îlots naturels de Camargue, leur seul lieu de reproduction en France. Mais l'endiguement du delta du Rhône a progressivement fait disparaître ces îlots. Dans les années 1960, faute de sites d'accueil favorables, les flamants ne nichaient plus en Camargue. En 1974, pour remédier à cette situation, le WWF a participé à la construction d'un îlot artificiel de 4000 m² dans les salins de Giraud, puis à sa restauration en 1985, 1986 et 1995. Jusqu'en 2003, le WWF a financé ou co-financé des actions de surveillance et d'accueil du public autour de la colonie de flamants.

La Réserve naturelle de Camargue : doublement de la capacité d'accueil du centre d'information de la Capelière, en 1985.

Situé dans la Réserve de Camargue, le centre d'information de la Capelière attire chaque année un grand nombre de visiteurs. En 1985, dans le cadre de sa campagne pour sa sauvegarde des zones humides, le WWF finance les travaux d'agrandissement de ce lieu. Une salle de projection et une salle d'exposition sont alors créées.

Les Marais du Vigueirat : un site exemplaire pour la gestion des zones humides méditerranéennes et la réduction de l'empreinte écologique.

Depuis 2001, le WWF intervient sur le site des Marais du Vigueirat, vaste de 1000 ha, avec le Conservatoire du littoral et l'Association des Amis des Marais du Vigueirat. Des observations et inventaires sont régulièrement réalisés sur les oiseaux, les chiroptères (chauve-souris), les reptiles (cistudes d'Europe) et les mammifères. Des actions sont mises en œuvre pour recréer les conditions « naturelles » d'accueil des espèces. La végétation est contrôlée par le pâturage de chevaux et de taureaux et les variations trop brutales des niveaux d'eau sont artificiellement compensées. Les espèces envahissantes sont régulées. Par ailleurs, depuis 2003, les Marais du Vigueirat sont dédiés au développement touristique durable. Au cœur de la très mythique Camargue, les Marais accueillent 25000 visiteurs par an. Afin de diminuer l'empreinte écologique de cette fréquentation, les bâtiments et les lieux d'activités ont été transformés pour permettre le recyclage et le recours aux énergies renouvelables. Ces actions ont été initiées dans le cadre du programme LIFE « Promesse » qui a rassemblé de nombreux partenaires européens, nationaux et locaux. Aujourd'hui, les Marais du Vigueirat sont cités en exemple pour la qualité de la gestion du milieu et pour le haut niveau d'exigence environnementale dans l'accueil du public et les activités qui s'y développent. Le WWF et l'Association des Amis des Marais travaillent maintenant au développement du Centre d'Écologie Appliquée, lieu de démonstration, de réduction de l'empreinte écologique et centre de formation.

Le chemin à parcourir reste encore long, mais la désignation des Marais du Vigueirat en Réserve naturelle montre la pertinence de la démarche.

20 000
COUPLES DE
FLAMANTS ROSES
ENVIRON VIENNENT SE
REPRODUIRE, CHAQUE
ANNÉE, SUR L'ÎLOT DU
FANGASSIER : UNIQUE
SITE DE REPRODUCTION
EN FRANCE !

25000
VISITEURS
FREQUENTENT, CHAQUE
ANNÉE, LES MARAIS
DU VIGUEIRAT,
LEUR EMPREINTE
ÉCOLOGIQUE EST
ÉTUDIÉE ET RÉDUITE !



© ROGER LEGUEN / WWF-CANON





Jean-Laurent LUCCHESI,

Directeur de l'association « Les Amis des Marais du Vigueirat »

Comment avez-vous découvert ce site? Comment décririez-vous votre première impression alors ?

J'ai découvert la Camargue grâce à une sortie scolaire : une journée passée avec un chercheur de la Tour du Valat. Ce souvenir m'a hanté jusqu'à vouloir, plus tard, travailler en Camargue. J'ai fait mes études à la fac de Marseille et je venais souvent me balader ici. En 1984, j'ai eu l'opportunité de travailler pendant 6 mois à la Tour du Valat, en tant que technicien. Mon contrat a été ensuite régulièrement renouvelé. J'étais assistant de chercheur : je travaillais, avec Alan Johnson, sur les flamants roses. Petit à petit, je me suis intéressé à la gestion. Lorsque les Marais du

Vigueirat ont été achetés par le Conservatoire du Littoral j'ai été, embauché en tant que garde-gestionnaire.

Qu'est ce qui vous a décidé à vous engager dans la préservation de ce site?

C'est un lieu véritablement emblématique pour les marais d'eaux douces du delta du Rhône. Les enjeux de protection de la nature s'y conjuguent avec des enjeux sociaux et une problématique locale très particulière autour du hameau de Mas Thibert. Tout cela a rencontré mon intérêt grandissant pour la gestion intégrée des espaces naturels dans leur contexte économique et social. Le Marais du Vigueirat, c'était le « far west », la Camargue mythique.... l'aventure !

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site?

Le site était « vierge » : rien n'avait été fait ! 900ha (à l'époque), quelques données relevées par des scientifiques ou des naturalistes locaux, André Blasco notamment... C'est tout ! Regrouper tout ça, évaluer le patrimoine et son potentiel, affiner les connaissances et mettre en place un plan de gestion, voilà quelle a été la démarche qui m'a passionné. Elle s'est faite en partenariat avec les chercheurs, notamment ceux de la Tour du Valat : une source de savoir formidable qui permet d'éclairer le travail de gestion et d'imaginer l'avenir de la conservation. L'aspect social a également été, et reste, déterminant. En tant que lieu « mythique », la Camargue attire beaucoup de monde. Dans ce contexte, il faut imaginer le rôle que doit tenir un espace protégé par l'Etat, en relation avec les manadiers, les viticulteurs, les immigrés récents et les harkis de Mas Thibert. L'accueil du public s'est avéré essentiel pour créer un pôle d'attractivité et déclencher une activité économique garante de la pérennité du site et de ses alentours. C'est ainsi, qu'à partir de 1995, un projet touristique a vu le jour avec le concours du WWF.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à solliciter le WWF dans la protection de ce site?

Des raisons historiques, avant tout : Luc Hoffmann, Jean-Paul Taris, les équipes de la Tour du Valat et celles du WWF sont très proches, quasiment osmotiques. Il était facile d'associer le WWF à ce projet : nous parlions le même langage, nous partagions la même vision, celle d'une société en harmonie avec la biodiversité. Nous avons avancé lentement jusqu'à ce que nous ayons une volonté commune de développer un projet européen éco-touristique, le LIFE Promesse.

Et aujourd'hui ?

Il nous faut d'abord conforter le lien avec les habitants de Mas Thibert, pour qu'ils deviennent le petit moteur de l'économie locale. Nous devons rester tenaces et patients.

MARAIS DE KAW-ROURA EN GUYANE

La plus vaste zone humide française, le marais de Kaw-Roura est reconnu au plan national et international pour sa valeur biologique.

Devenu Réserve naturelle nationale en 1998 et Parc régional depuis 2001, le marais de Kaw-Roura est situé à 80 km du nord-est de Cayenne et s'étend sur près de 1000 km². C'est une grande plaine marécageuse qui comprend d'amont en aval, marais et savane herbacée inondable, forêt marécageuse, mangrove et vasière littorale. Installé depuis 1999 en Guyane, le WWF France apporte son appui technique et financier au personnel de la Réserve naturelle.



Léon RAZAFINDRAKOTO

Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Kaw-Roura depuis mars 2009

Comment avez-vous découvert ce site ? Comment décririez-vous votre première impression alors ?

J'ai découvert le marais de Kaw en postulant à l'offre de conservateur de la Réserve. Je souhaitais m'impliquer dans la protection de la biodiversité amazonienne. Ces quinze dernières années, j'étais responsable de la formation de BTSA « Gestion et Protection de la Nature » en métropole ; ce qui m'a permis de bien connaître les zones humides. Lorsque j'ai vu pour la première fois les marais de Kaw, c'était d'une toute autre dimension que les zones humides que j'avais pu voir jusqu'alors.

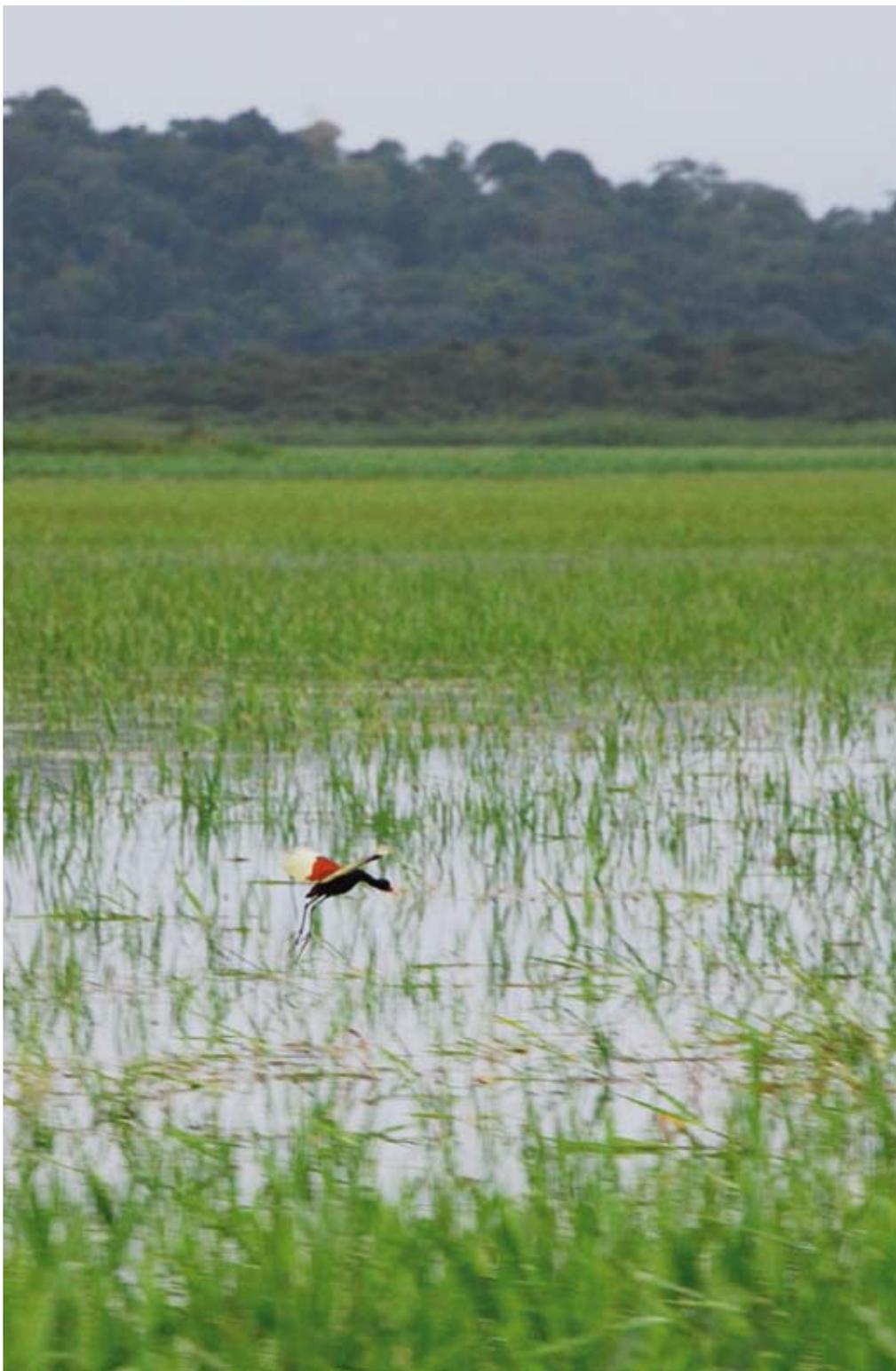
J'ai tout de suite été émerveillé : une immensité de terres et d'eau où règne une parfaite harmonie entre les animaux et les paysages.

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site ?

Il fallait d'abord regagner la confiance des habitants du petit village de Kaw situé à proximité du périmètre de la Réserve car rien ne peut se faire sans eux. Je suis le 6^{ème} conservateur en 12 ans... Je suis resté donc attentif et disponible, à l'écoute des habitants. D'un point de vue plus technique, j'ai lancé le processus de concertation pour élaborer un plan de gestion, le premier depuis la création de la Réserve qui remonte en 1998 car deux tentatives avaient échoué par manque de concertation avec les villageois et les autres acteurs concernés. J'ai organisé des réunions avec les habitants, auxquelles une quinzaine de personnes ont participé - surtout des femmes-, mais aussi avec les opérateurs touristiques, les scientifiques, les associations de protection de la nature, les représentants de l'Etat... La démarche d'adoption du plan de gestion devrait aboutir au cours de l'été 2011.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à solliciter le WWF dans la protection de ce site ?

J'ai besoin de ressources extérieures. J'ai obtenu une aide précieuse de la part du WWF et des Réserves Naturelles de France pour m'aider à gérer les conflits entre habitants et prestataires du tourisme desquels ils n'obtiennent pas de retombées économiques ou des chercheurs scientifiques qui leur communiquent peu le résultat de leurs études. Le WWF a également invité le personnel de la Réserve à assister au conseil de gestion de Parc National Cap Orange au Brésil, une représentante du village y est allée aussi. Cela lui a donné confiance et elle s'est appropriée la Réserve et son intégration au village. Le WWF a aussi invité cette personne à une conférence sur la gestion des aires protégées, au Guiana. Elle est maintenant devenue leader dans le village. Toutes ces « petites choses » sont en réalité très importantes.



© LEA DURANT / WWF FRANCE

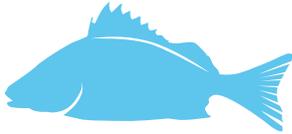
Marais de Kaw



La Dumbéa, Nouvelle-Calédonie

LA DUMBÉA, UNE RIVIÈRE TRÈS PRÉCIEUSE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Comme toutes les rivières de Nouvelle-Calédonie, la Dumbéa abrite une faune et une flore uniques au monde,



28 espèces de poissons d'eau douce, dont 4 endémiques, marquent l'exceptionnelle biodiversité de la Dumbéa.

dont la raréfaction constitue un signal d'alarme de la dégradation de la ressource en eau. Poissons, crustacés, mollusques et insectes voient leurs populations reculer sous les coups de boutoir des incendies, des activités minières et mines orphelines, de nombreuses espèces envahissantes, du gaspillage et des rejets d'eaux usées... Présent depuis 2001 en Nouvelle-Calédonie, le WWF France soutient de nombreuses actions pour la protection de l'eau douce, notamment en encourageant la végétalisation des berges de la Dumbéa. En 2010, après les terribles incendies qui ont ravagés la Haute-Dumbéa, une trentaine de bénévoles ont repris leurs efforts, amorcés depuis 10 ans, de plantation de Kaoris.



Patrick DE VIVIES,

Président-fondateur de l'Association Dumbéa Rivière Vivante, président de l'association des riverains de Koé, Patrick de Vivies dirige la première mutuelle de Nouvelle Calédonie.

Comment avez-vous découvert ce site? Comment décririez-vous votre première impression alors ?

La Dumbéa est l'espace naturel le plus proche de Nouméa. Il était un lieu incontournable pour les activités de détente de ses habitants. Quand je me suis installé sur la commune de Dumbéa, en 1999, j'ai constaté à quel point ce lieu était dégradé : déchets sauvages et feux fréquents. J'ai alors décidé de m'engager dans la préservation de ce site exceptionnel pour que mes enfants puissent plus tard y contempler la même beauté et se baigner dans les trous d'eau.

Qu'est ce qui vous a décidé à vous engager dans la préservation de ce site?

En 2001, j'ai décidé de fonder l'Association Dumbéa Rivière Vivante, dont la mission était de gérer la Haute-Dumbéa en canalisant les flux de visiteurs sur la branche Est et en réservant la branche Nord aux randonneurs. Les premières actions d'urgence menées par l'association furent la lutte contre les déchets, dans le cadre d'un partenariat avec la ville et une entreprise locale et la sensibilisation contre les feux.

Quelle a été votre démarche pour protéger ce site?

Les feux, qui ont brûlé pendant 7 à 8 jours sur la Haute-Dumbéa en 2004, et ceux qui ont dévasté la montagne des sources en 2005 ont eu l'effet d'un électrochoc. Je me suis questionné sur l'utilité des actions menées par l'association en l'absence d'actions des pouvoirs publics. J'ai retiré de cette expérience la leçon que la méthode de travail est importante et que la mobilisation de l'ensemble des acteurs est déterminante. Un comité de pilotage rassemblant les acteurs publics et associatifs autour d'une gestion équilibrée à l'échelle du bassin versant, a depuis été créé. C'est une grande avancée !

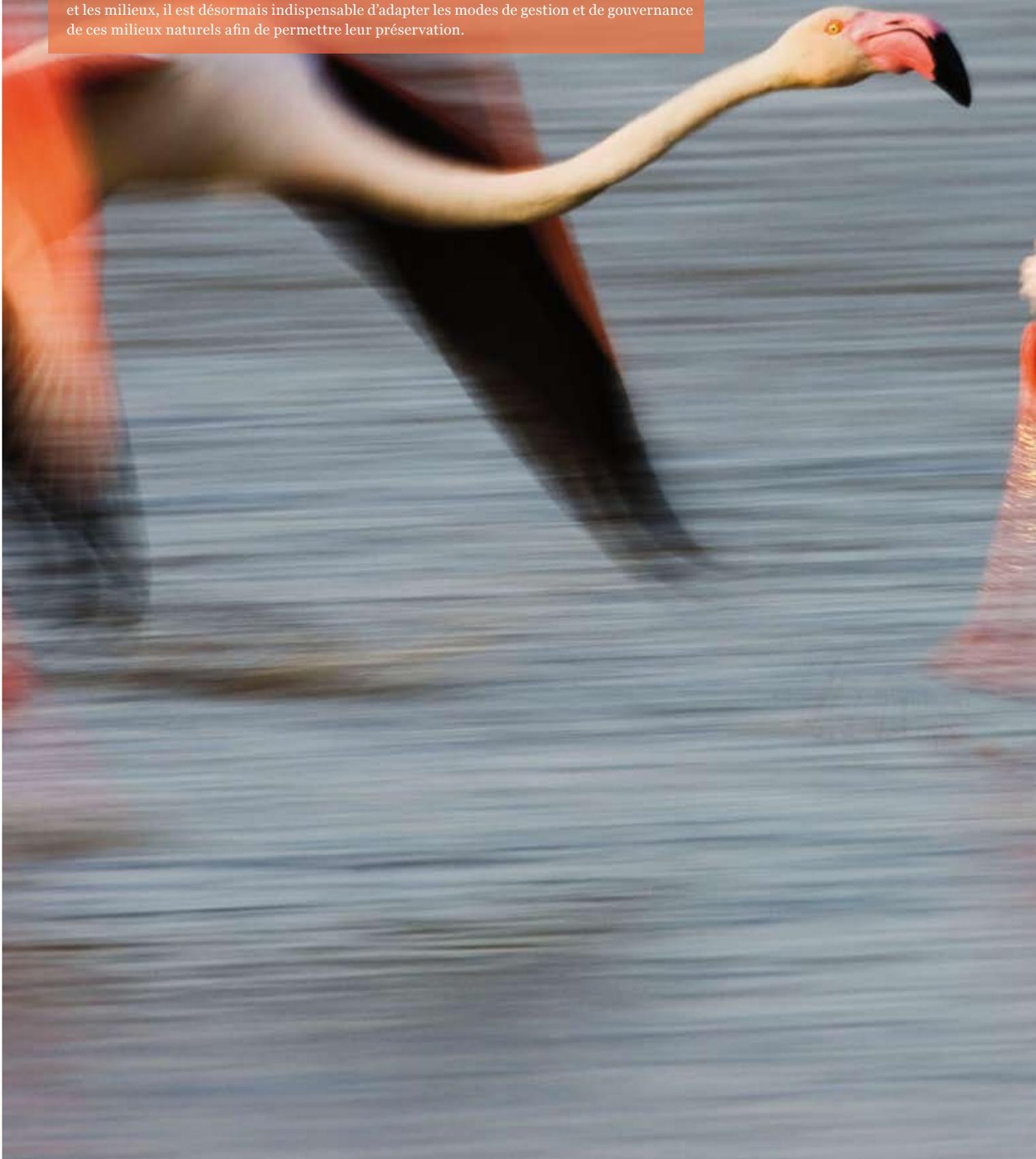
Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à solliciter le WWF ?

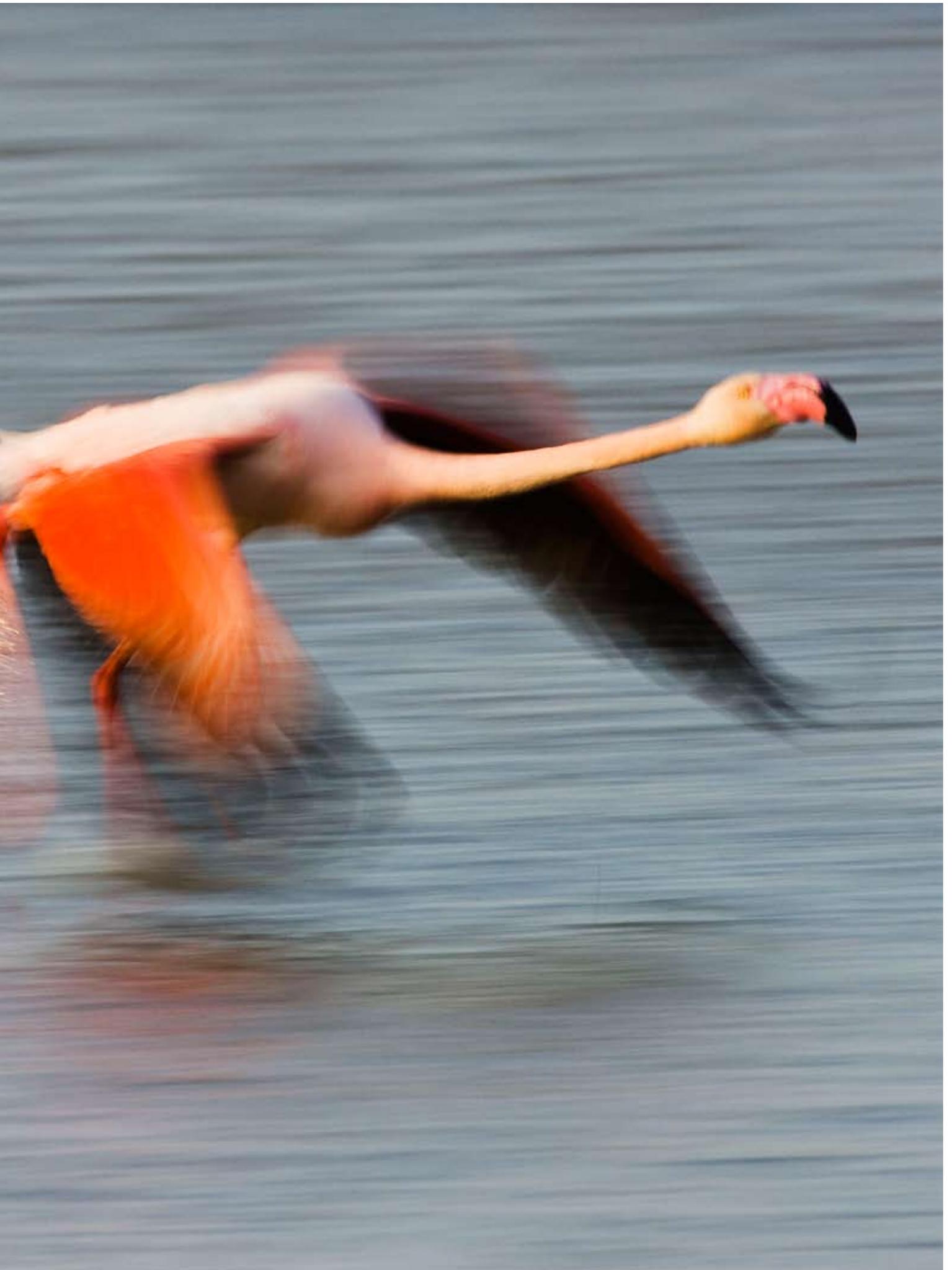
Dès sa création, l'association souhaitait avoir un relais territorial avec l'association de sauvegarde de la nature néocalédonienne et un relais national, voire international, avec le WWF. C'est en lisant les objectifs du WWF en Nouvelle-Calédonie que nous avons décidé de le contacter. Depuis 2001, le WWF est devenu un partenaire au niveau stratégique, au quotidien et sur le terrain : sensibilisation dans les écoles, visites sur site, opérations de revégétalisation avec des bénévoles ... « Le WWF donne du corps et de la consistance à notre démarche. »

DES SOUHAITS POUR L'AVENIR.



Dans les décennies à venir, les zones humides vont vraisemblablement subir des modifications profondes dues aux changements globaux, incluant le réchauffement climatique, l'élévation du niveau de la mer, la modification des apports des fleuves et les pressions anthropiques directes. Les espèces animales et végétales de ces zones font face à ces changements et devront s'adapter d'autant plus à la modification du fonctionnement de ces écosystèmes, aux pollutions, aux maladies émergentes et à la concurrence ou à la prédation par les espèces envahissantes. Au delà d'observer et de comprendre les effets de ces changements globaux sur les populations et les milieux, il est désormais indispensable d'adapter les modes de gestion et de gouvernance de ces milieux naturels afin de permettre leur préservation.





DES SOUHAITS POUR L'AVENIR

Monique BOURON

Maire de Lairoux dans le Marais poitevin

Depuis plus de vingt ans, grâce au WWF-France et d'autres partenaires, l'avenir des zones humides s'annonce meilleur. Toutes les actions de protection, d'inventaire et de vulgarisation, ont permis de sensibiliser les acteurs fonciers privés ou publics. Mais il ne faut pas s'endormir. En tant que maire gestionnaire d'une zone humide, je suis ravie d'avoir vu tous ces moyens se déployer et j'attends qu'ils soient maintenus. Dans les années à venir, il faudra accorder une attention toute particulière à la thématique de la compensation « nouvelle zone humide contre comblement de zone humide existante », un soutien aux élus locaux pour les aider à reconnaître les enjeux de ces écosystèmes et à conserver les zones humides, même de petite taille. Enfin, pour éviter les destructions à l'avenir, il faut s'immiscer dans les formations des aménageurs et les sensibiliser. Surtout, il ne faut jamais relâcher la garde !

Jean-Claude LEFEUVRE

Professeur émérite au Museum National d'Histoire Naturelle, ancien président du comité scientifique du WWF-France

Il est important pour le WWF, qui s'investit dans la préservation de la qualité écologique des eaux, de façon à préserver simultanément la biodiversité et la santé humaine, d'avoir présent à l'esprit non seulement la protection d'espèces végétales ou animales emblématiques, mais aussi le rôle fonctionnel de ces zones d'interface ; ceci afin que la politique de restauration, qui devrait voir le jour, tienne compte de l'obligation de retrouver l'essentiel des services rendus. Quel beau et grand challenge à relever au cours ce nouveau millénaire qui sera confronté à l'obligation de stopper la perte de biodiversité dans le contexte d'une population mondiale de plus de 10 milliards d'individus en 2100, de changements climatiques importants et d'une mondialisation vectrice de nouveaux dégâts environnementaux dans les pays du sud, de transferts d'espèces pouvant devenir invasives et du syndrome de l'urbanisation faite au mépris des milieux naturels.

Katia SCHMITZBERGER

Ancienne responsable Eaux Douces du WWF-France

En France, beaucoup d'acteurs s'occupent déjà des zones humides. Il revient au WWF d'apporter ou de soutenir une approche novatrice. Pour cela, il est nécessaire d'être actif sur le terrain : choisir quelques régions phares et montrer comment une zone humide peut être l'épicentre du modèle biorégional, puis diffuser ces démarches aussi largement que possible. Dans le monde, il est nécessaire être à l'écoute des attentes de ceux qui luttent pour sauver les zones humides, en ciblant quelques écorégions prioritaires. Partout, il faut communiquer intensivement sur le fait que la biodiversité est notre assurance-vie et que les services rendus par les zones humides sont inestimables, le tout s'appuyant sur des exemples concrets.

Jacques TROTIGNON

Le WWF devrait mieux valoriser les actions menées dans les zones humides, tellement essentielles à la vie de l'Homme (services écologiques) et de la faune sauvage. Le WWF devrait accentuer sa politique d'acquisitions car c'est un moyen concret de protéger un espace, mais aussi d'expérimenter et de démontrer la possibilité de modes de gestion alternatifs. C'est aussi un formidable moyen de sensibiliser le public par l'émotion d'une rencontre avec un paysage, des animaux, plus que par la raison ! Il est essentiel aujourd'hui de renforcer le travail de sensibilisation pour faire que la protection des zones humides devienne, à l'avenir, une évidence collective.

Jean-Stéphane DEVISSE

Directeur des programmes du WWF France

À quoi ressembleront les zones humides dans l'avenir ?

Avec trois degrés de plus puisque ce sont les prévisions des climatologues, faisant de la France à la fin du siècle un territoire dont les conditions seraient celles du sud de l'Espagne aujourd'hui ?

Avec un mètre d'eau de plus dans les océans qui viendrait battre et submerger les marais arrière-littoraux, poussant devant eux des zones de repli dont tout reste à inventer ?

Avec des tensions toujours croissantes sur la ressource en eau, puisque les mêmes modèles de prévision concluent à la diminution générale des précipitations, tandis que les prélèvements pour les activités humaines augmenteraient significativement ?

Avec les effets délétères des toxiques que ces mêmes activités charrient par milliers de tonnes, qui font déjà, à l'heure où s'écrivent ces lignes, muter le sexe des poissons et disparaître les amphibiens ?

Avec l'implantation durable « d'étranges étrangers », ces plantes et animaux invasifs qui trouvent ici des conditions propices, sans parler de ceux qu'on oublie souvent, les bactéries, virus et autres microparasites dont les effets sur la chaîne trophique ne seront pas indifférents ?

Nous n'en voulons pas, de ce portrait apocalyptique. Mais l'éviter oblige à solutionner des pans entiers des politiques publiques et privées, tandis que les territoires qui ont à cœur de préserver leurs écosystèmes devront également les prendre en compte bien plus qu'aujourd'hui.

Nouvelles compétences, nouveaux savoirs, nouvelles pratiques de gestion et, encore et surtout, nouvelle impulsion politique, pour laisser ou plutôt redonner de la place aux zones humides et à celles et ceux qui les peuplent.

CONTACTS

Bec d'Allier

Conseil Général de la Nièvre
www.cg58.fr

Brenne

Réserve naturelle de Cherine
<http://www.cherine.reserves-naturelles.org/>

Camargue

Marais du Vigueirat
www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org/

Tour du Valat

www.tourduvalat.org/

Dumbéa

Association Dumbéa Rivière Vivante
<http://dumbean.wordpress.com/drv/>

Marais de Kaw

Association de gestion des espaces protégés (AGEP)
www.marais-kaw.com/

Marais d'Orx

Réserve du Marais d'Orx
www.reserve-naturelle-marais-orx.fr/

Marais Poitevin

Parc Interrégional du Marais Poitevin
www.parc-marais-poitevin.fr

Coordination pour la défense du Marais poitevin

<http://marais-poitevin.org/>

LPO Marais Poitevin

<http://vendee.lpo.fr>
<http://charente-maritime.lpo.fr>

UICN

www.iucn.org

Secrétariat de Ramsar

www.ramsar.org

Secrétariat du groupe « Zones humides »

Société nationale de protection de la nature
www.snnp.com/

LES ZONES HUMIDES

quelques chiffres

100%
RECYCLÉ



WWF • 40 ANS DE PROTECTION DES ZONES HUMIDES

1929

sites dans le monde sont inscrits
à la Convention Ramsar.

14 000 MILLIARDS

de dollars par an, c'est ce que
représentent la valeur des
Zones Humides et leurs services
écosystémiques.



187 989 389 Ha

c'est la surface recouverte par les Zones
Humides dans le monde.

50%

des Zones Humides ont disparu
entre 1960 et 1990.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un
avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)
® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante"
sont des marques déposées.
WWF - France, 1 carrefour de Longchamp, 75016 Paris.
Retrouvez-nous sur wwf.fr et planete-attitude.fr, le premier réseau social francophone nature et environnement.
Produit certifié FSC 100% recyclé FCBA-COC-000077 / Bilan carbone : 326 g eq co2/ex



© Brian J Skerry / National Geographic Stock / WWF

WWF.FR